

## Référent Handicap en Entreprise et Référent Handicap en Organisme de formation :

2 environnements,  
1 même engagement !

### Les bonnes pratiques partagées

par les référents handicap présents lors de l'atelier  
du 05/11/2024 dans les Bouches-du-Rhône

#### Pour se faire connaître auprès des personnes dans ses missions de référent handicap

- Communiquer sur les missions du référents handicap par différents moyens, en interne comme en externe : vidéos, affiche, signature mail, sensibilisation collègues, jeux...
- Diffuser les expériences positives sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap et les actions mises en place (aménagement, raconter les parcours pour montrer l'individualisation)
- Se présenter à toutes les étapes du recrutement
- Avoir les coordonnées du référents handicap sur plusieurs supports : site internet, mails, livret d'accueil, programme de formation
- **Être régulier sur la présentation des missions du référent handicap et dans la mise en œuvre de sensibilisation handicap (pas que pendant la SEEPH !)**

#### Pour prendre en compte le handicap dans votre process d'accueil et d'intégration

- Informer clairement de la politique handicap de la structure (en donnant des exemples concrets au sein de la structure) dans tous les documents et indiquer les coordonnées de contact du référent handicap : site web, guides, livret d'accueil...
- Aborder le sujet du handicap dans tous les entretiens et réunions collectives : recrutement, accueil, fin de période d'essai...(et tout au long du parcours !)
- Présenter le référent handicap lors des séquences d'intégration collective et individuelles (a minima donner ses coordonnées et si possible sa photo)
- **Sensibiliser voire former l'ensemble des acteurs de l'environnement : administratifs, accueil, managers, formateurs... via des tutoriels, e-learning, ateliers de sensibilisation, en interne ou par un prestataire externe**
- Développer une boîte à outils avec :
  - o des supports "alternatifs" (exemple : livret d'accueil en vidéo pour les déficients visuels et dys, tests de positionnement en réalité virtuelle, vidéos internes sous-titrées...)
  - o des contacts et ressources sur toutes les typologies de handicap et modes de compensation

<p><b>Pour prendre en compte le handicap dans votre process d'accompagnement de parcours (évolution professionnelle, entretien annuel, suivi d'acquisition des compétences, tutorat...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un calendrier des étapes de suivi du parcours pour pouvoir interroger et réinterroger sur les besoins et ainsi agir précocement</li> <li>- Veiller à une bonne adaptation du contenu de formation : accessibilité numérique</li> <li>- Sensibiliser et former les parties prenantes et réaffirmer le rôle du référent handicap comme personne ressource</li> <li>- <b>Intégrer le suivi du sujet handicap à tous les parcours et pour tous les stagiaires (et idem en entreprise : lors de tous les entretiens et pour tous les salariés. Exemple : lors des entretiens professionnels, demander si le salarié a besoin d'information sur le sujet du handicap</b></li> <li>- Mobiliser et coordonner tous les acteurs et partenaires pour définir ensemble : qui, quoi, quand et comment pour chaque situation</li> </ul>	<p><b>Pour adapter le poste de travail ou de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un questionnaire en amont de la formation ou de l'intégration pour identifier les besoins de compensation en lien avec le handicap</li> <li>- Trouver les interlocuteurs pour évaluer la situation : <ul style="list-style-type: none"> <li>o En emploi : Cap emploi et médecine du travail</li> <li>o En formation : RHF, France Travail, OPCA, Mission locale et CNFPT</li> </ul> </li> <li>- <b>Mettre en œuvre les types d'adaptation : aménagement horaire, numérique, technique, organisationnel, aide humaine + sensibiliser le collectif car même en cas de handicap invisible, l'aménagement peut être visible donc il faut accompagner</b></li> <li>- Mettre en œuvre les solutions avec l'appui de Cap emploi et rechercher les éventuels financements : boîte à outils Agefiph et FIPHFP, OPCO (majoration coût contrat).</li> </ul>

Vous êtes une entreprise privée et souhaitez être accompagnée par l'Agefiph pour mettre en place une politique handicap ?

Ecrivez à : [entreprises.paca-corse@agefiph.asso.fr](mailto:entreprises.paca-corse@agefiph.asso.fr)

Vous êtes un organisme de formation et souhaitez être accompagné pour votre démarche d'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec la RHF

PACA : [rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr)